

Lège-Cap Ferret, le 15 mai 2020

**CONVOCAATION A L'ATTENTION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Chers Collègues,

Dans les délais et formes prévus aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à participer à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu

le mardi 26 mai 2020 à 18 heures
à la salle de la Halle de Lège-Cap Ferret

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires, la séance se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, conformément à l'ordonnance N° 2020-562 du 13 mai 2020. La réunion du Conseil Municipal sera diffusée en direct sur le Facebook live de la Ville. La presse sera autorisée à assister physiquement à la séance.

Ordre du Jour :

- 1- Election du Maire (*Article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- 2- Création d'un poste d'adjoint spécial (*Article L 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- 3- Détermination du nombre d'adjoints appelés à siéger durant la mandature (*Article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- 4- Election des adjoints au Maire et d'un adjoint spécial (*Article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- 5- Lecture de la Charte de l'élu local (*Article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rappelle que d'autres questions peuvent être portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur les points suivants, objet de la note de synthèse annexée à la présente convocation :

- 6- Création d'un poste de Conseiller Municipal délégué aux affaires maritimes (*Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- 7- Création d'un poste de Conseiller Municipal délégué à l'ostréiculture et aux métiers de la mer (*Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- 8- Création d'un poste de Conseiller Municipal délégué aux marchés (*Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- 9- Indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers titulaires de délégation spéciale (*Articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- 10-Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 11-Personnel Municipal – Délibération portant ouverture de crédits budgétaires pour le recrutement de deux Collaborateurs de Cabinet (*Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée*)
- 12-Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 13-Délibération portant mesures de soutien économique dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19
- 14-Constitution des commissions communales
- 15-Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière chargée de l'exploitation du Service Public Industriel et Commercial du Camping Municipal - Election des représentants (*Article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – Article 4 des statuts*)
- 16-Office de Tourisme de Lège-Cap Ferret – Etablissement Public Communal à Caractère Industriel et Commercial – Election des 8 membres du conseil municipal et des 7 socio-professionnels au Comité Directeur (*Articles L2221-10 du Code Général des Collectivités territoriales*)
- 17-Syndicat de Communes à Vocation Unique (SIVU) pour la surveillance des Plages et des Lacs du Littoral Girondin – Election de deux délégués (*Articles L5211-7 et L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- 18-Comité de la Caisse des Ecoles –Election de 7 représentants du Conseil Municipal (*Décret n°60-977 du 12 septembre 1960 modifié par le décret n° 83-838 du 22 septembre 1983*)

- 19-Commission Paritaire sur le fonctionnement des marchés de plein air – Election de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. *(loi n°73-1193 d'Orientation du Commerce et de l'Artisanat, modifiée par la loi du 5 août 2008, article n°2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales)*
- 20-Association de défense de la Forêt Contre l'Incendie – Election d'un délégué.
- 21-Syndicat Intercommunal du Collège de Lège – Election de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants *(Article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)*
- 22-Syndicat Intercommunal du Collège d'Andernos – Election de 2 délégués titulaires *(Article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)*
- 23-Syndicat Intercommunal du Lycée Nord Bassin – Election de deux délégués titulaires *(Article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)*
- 24-Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale - Election de 4 membres du Conseil Municipal *(Décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000)*
- 25-Comité Technique(CT) – Composition – Rôle *(Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 –Décrets n°85-565 du 30 mai 1985, 85-603 du 10 juin 1985)*
- 26-Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) – Composition – Rôle *(décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012)*
- 27-Commission d'Appel d'Offres - Conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres *(Article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)*
- 28-Commission de Délégation de Service Public - Conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres *(Article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)*
- 29-Gestion par la commune des cabanes ostréicoles – Constitution de la commission de gestion des cabanes –Election des huit représentants titulaires et des huit représentants suppléants du concessionnaire. *(Articles 7 de la convention et article 2-1 du règlement intérieur)*
- 30-Mission Locale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre – Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du collège des Elus.
- 31-Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.
- 32-Syndicat d'Electrification d'Arès – Election de 2 délégués *(Article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)*
- 33-Désignation du délégué auprès du Centre National d'Action Social (CNAS)
- 34-Composition de la Commission de contrôle des listes électorales
- 35-Composition de la Commission de contrôle financier et désignation des membres

- 36-Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (*Article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée*)
- 37-Personnel Communal- Grille indiciaire de rémunération des Agents Temporaires de Police Municipale (ATPM) recrutés lors la saison estivale pour assurer au sein de la commune de Lège-Cap Ferret les missions de sécurisation de quartier- Année 2020
- 38-Personnel Communal - Grille indiciaire de rémunération des Sauveteurs Aquatiques recrutés pour la saison estivale sur les plages océanes du littoral de la commune de Lège-Cap Ferret

Je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pour le Maire empêché,
Le premier Adjoint.

Philippe de GONNEVILLE